ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

Pôle Cabinet

Digne-les-Bains, le 16 septembre 2025

Affaire suivie par :
Sylvie GALLEGO
Tél : 04 92 36 68 82
Mél : ce.ia04@ac-aix-marseille.fr

3, Avenue du Plantas
04000 Digne-les-Bains

Monsieur Bouthors, Madame Castellarnau,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier et nous vous remercions de l'attention que vous portez à l'organisation de la formation continue des personnels.

Nous demeurons particulièrement attentifs à la qualité de vie au travail des enseignants et à l'équilibre nécessaire entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est pourquoi, de manière habituelle, les formations départementales sont programmées le mercredi matin.

La formation relative aux nouveaux programmes répond à une commande académique, elle-même issue d'une proposition de la DGESCO. Dans l'ensemble des départements de l'académie, il a été décidé d'harmoniser l'organisation de cette formation en la positionnant le mercredi après-midi. Cette décision répond à une logique de cohérence inter-départementale, certains territoires fonctionnant sur un rythme scolaire de quatre jours et demi. Ce choix permet, de surcroît, d'organiser en visioconférence une formation de qualité, offrant à tous les professeurs des écoles l'opportunité de s'approprier dans les meilleures conditions les nouveaux programmes.

S'agissant du séminaire des directeurs d'école, il a été choisi, en concertation avec le groupe de travail des directeurs, de concentrer la formation sur une journée entière. Ce format évite aux directeurs de se déplacer à deux reprises et répond à une demande exprimée de disposer de temps plus conséquent pour les échanges entre pairs, indispensables à l'exercice de leur fonction et à leur rôle de pilote pédagogique.

Nous restons attentifs à vos préoccupations et demeurons disponibles pour poursuivre le dialogue autour des modalités de formation, dans le respect à la fois des orientations nationales et de la qualité de vie des personnels.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie – directrice académique
des services de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

Véronique BLUA

Mesdames et Messieurs les représentants des personnels FSU-SNUipp des Alpes-de-Haute-Provence